VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION
N° 2012-10-14

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 2 octobre 2012

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Hervé HOCQUARD (pouvoir de M. Alain-Louis MIE), M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT (pouvoir de Mme Roselyne LECOMTE), M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Philippe LEQUAIN), M. Michel COLIN (pouvoir de M. Jean-Michel DESCH), M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Philippe NOYER), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Claude JAMATI), M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL (pouvoir de Mme Françoise GUYARD), Mme Véronique BANULS (pouvoir de M. Christian JOUANE), M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Pierre-Yves STUCKI (pouvoir de M. Alain LOPPINET), Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Odile GUERIN (pouvoir de M. Marc EMONET), M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir de M. Alain NOURISSIER), M. Thierry VOITELLIER, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT (pouvoir de Mme Marie SENERS), Mme Christine de la FERTE (pouvoir de Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL), M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON, M. Michaël THOMAS.

Absents excusés : M. Claude JAMATI (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), Mme Françoise GUYARD (pouvoir à Mme Stéphanie BANCAL), M. Alain LOPPINET (pouvoir à M. Pierre-Yves STUCKI), M. Christian JOUANE (pouvoir à Mme Véronique BANULS), M. Alain-Louis MIE (pouvoir à M. Hervé HOCQUARD), M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir à Mme Dominique CONORT), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), M. Jean-Michel DESCH (pouvoir à M. Michel COLIN), M. Marc EMONET (pouvoir à Mme Odile GUERIN), Mme Nathalie KRAMER, M. Philippe NOYER (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Alain NOURISSIER (pouvoir à Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Michel BANCAL, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE), Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (pouvoir à Mme Christine de la FERTE), Mme Marie SENERS (pouvoir à M. François LAMBERT).

Secrétaire de séance : Frédéric BUONO

Date de convocation : 25 septembre 2012
Date d'affichage de la convocation : 25 septembre 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de membres présents : 53

7 ter, rue Porte de Buc - 78 000 Versailles – Tél. : 01 30 83 03 10 – Fax : 01 39 53 96 14

N° de l'ordre du jour :

2012.10.14 : Avenant n°2 à la convention partenariale associée au contrat d'exploitation de type 2 des services réguliers routiers de voyageurs du réseau « Plaine de Versailles ».

❑ **M. Bernard DEBAIN, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article 5211 18II ;

Vu l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des voyageurs en Ile-de-France ;

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;

Vu le décret n°2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des Transports d'Ile-de- France ;

Vu le règlement européen n°1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;

Vu la délibération n°2006/1161 du 13 décembre 2006 portant adoption d'un nouveau cadre contractuel avec les entreprises privées d'Ile-de-France, au sens de l'article 6 bis du décret du 7 janvier 1959 ;

Vu la délibération n°2010/0748 du Conseil du Syndicat des Transports d'Ile-de-France du 8 décembre 2010, relative à l'approbation du contrat d'exploitation de type 2 et de la convention partenariale tripartite pour le réseau « Plaine de Versailles » ;

Vu la délibération n°2010-07-01 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc en date du 6 juillet 2010, approuvant l'extension du périmètre aux communes de Bailly et Noisy-le-Roi ;

Vu la délibération n°73/2010 du Conseil municipal du 6 décembre 2010 de la commune de Bailly, relative à l'approbation de la convention partenariale pour le réseau « Plaine de Versailles » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2011-06-23 du 28 juin 2011, relative à l'avenant n°1 de la convention partenariale pour le réseau « Plaine de Versailles » ;

Vu le projet d'avenant n°2 à la convention partenariale pour le réseau « Plaine de Versailles » transmis par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) le 19 juillet 2012 ;

Le Conseil du STIF a approuvé le contrat d'exploitation de type 2 et la convention partenariale du réseau « Plaine de Versailles » en décembre 2010. Un premier avenant a été établi en 2011, ayant trait à :

- la création de la ligne 77 suite à la fusion des lignes existantes 75 et 76 ;
- la délégation, à compter du 1er janvier 2011, de la compétence transports des communes de Bailly et Noisy-le-Roi à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc qui se substitue dans leurs droits et obligations à cette date.

Il est proposé d'élargir aujourd'hui la convention partenariale à la commune des Clayes-sous-Bois. Celle-ci participera à hauteur de 31 755€ HT (valeur 2008) pour la réalisation du service de référence.

Cet avenant n'a aucune incidence sur le niveau de service ni sur la participation financière de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sur le réseau Plaine de Versailles.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

1) *approuve le projet d'avenant n°2 de la convention partenariale pour le réseau « Plaine de Versailles » relatif aux modalités de financement de la commune des Clayes-Sous-Bois ;*

2) *autorise le Président, ou son représentant, à signer cette convention et ses actes afférents.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.
Nombre de votants : 53
Suffrages exprimés : 67 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,

Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc

Manuel PLUVINAGE
Directeur Général Adjoint

PREF. 78
23.10.12

7 ter, rue Porte de Buc - 78 000 Versailles – Tél. : 01 30 83 03 10 – Fax : 01 39 53 96 14